

Candidature

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Tel :

Adresse complète :

Mon école :

Mon enseignant :

Courriel :

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal Enfants et, s'il est élu, à participer aux activités afférentes au CME.

Autorise la diffusion, dans le cadre des activités du CME, de photos et vidéos de mon enfant, sur tous supports de communication de la Commune.

Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport mis en place par la Mairie (covoiturage avec les animateurs)

Date :

Signature :

Dates importantes

Mardi 19 septembre 2023 à 18h30 :
Réunion de présentation aux parents
des élèves de CMI/CM2

Jeudi 28 septembre 2023 :
Date limite de déclaration de candidature
(encart ci-contre) et récupération des projets

Vendredi 6 octobre 2023 à 8 h 30 :
Elections à l'école Victor-Hugo & Saint-Joseph

Mardi 17 octobre 2023 à 17 h :
Première réunion de commission

Contact

Alexandra DURY, Responsable du CME.

Mairie

Place de l'hôtel de ville

38510 MORESTEL

Par téléphone : 04.74.80.09.77

Par mail : cme.morestel@gmail.com



Le Conseil Municipal Enfants de Morestel



2023/2024

A RENDRE AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2023
A l'instituteur / trice

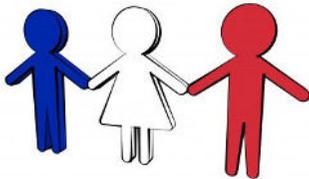


Le CME, c'est quoi? Et à quoi ça sert?

CME signifie **Conseil Municipal Enfants**.

Il a pour rôle :

- De faire participer les enfants à la vie de la commune dont les actions doivent profiter au plus grand nombre et toucher également la vie des écoliers.
- De collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie au sein de leur commune.
- De former les citoyens de demain !



Il est composé de **15 enfants de CMI et CM2** des deux écoles élémentaires de Morestel, Victor-Hugo et Saint-Joseph.

Une fois élus, ils deviennent conseillers municipaux enfants, ils représentent alors tous les enfants de Morestel.

Un conseil :
parle avec tes copains et ton entourage, tu connaîtras ainsi leurs envies et leurs besoins pour mieux les représenter !

Tu veux être conseiller, que dois-tu faire?

- Etre en CMI ou CM2.
 - Demander l'accord de tes parents.
 - Renvoyer l'engagement de candidature ci-joint.
 - Présenter une affiche format A3 où tu expliques tes projets, maximum 4, parmi les catégories suivantes :
- ✓ Culture
 - ✓ Environnement
 - ✓ Citoyenneté
 - ✓ Sport / loisirs
 - ✓ Solidarité

Une fois élu(e), quelle est ta mission?

Tu es élu(e) pour 1 an.

Tu es le porte-parole des autres enfants : tu fais remonter leurs propositions et leurs demandes jusqu'à Monsieur le Maire.

Tu participes à des réunions régulières, qui ont lieu le mardi de 17 h à 18 h 30 :

- Les commissions (une toutes les 6 semaines)
- Les réunions plénières en présence de Monsieur le Maire, 2 fois par an.

Tu es présent(e) lors de la réalisation des projets ainsi qu'aux cérémonies officielles.



Tournage du film « Le droit à la différence »
Du 15 au 19 avril 2019



Fabrication de nichoirs
Février 2019



Visite de la Sous-préfecture
Mars 2020